

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE  
SAINT-DONAT TENUE À LA SALLE L'OASIS  
LUNDI, LE 2 JUIN 2008  
20h00.**

Sont présents les conseillers : *Patrick Legoupil*  
*Pierre Gauthier*  
*Olivier Gillet*  
*Johanne Canuel*  
*Raynald Demers*  
*Réjean Gagné*

formant quorum sous la présidence du maire *Michel Côté*.

Gil Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

L'assistance est composée de 18 personnes. La séance est ouverte par un mot de bienvenue et la présentation de l'ordre du jour se fait comme suit :

***ORDRE DU JOUR***

1. Présentation et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux
  - a) session ordinaire du 5 mai 2008
3. Administration financière
  - a) encaissements de mai 2008
  - b) adoption du bordereau des comptes à payer de mai 2008
4. Cas particuliers
  - a) suivi mémoire sur les loisirs
  - b) transport en commun
5. Correspondance
6. Dossier Eau potable
  - a) Mandats pour forages exploratoires
  - b) Honoraires professionnels BPR
7. Entretien du sentier national
8. Moniteurs pour terrain de jeux 2008
9. Embauche vs Subvention salariale
10. Virements aux réserves d'égouts et d'aqueduc
11. Réparation pompe PP-2
12. Changement de nom chemins Du Plateau et Du Mont-Comi
13. Appui financier au CLAC – L'écorce fabuleuse
14. Compensation financière contrat MTQ
15. Règlement sur la rémunération des élus
16. Règlement sur les cabinets d'aisance
17. Programme d'accès à la propriété
18. Période de questions
19. Varia
  - a) Demande d'appui Centre de conditionnement physique à Saint-Gabriel
  - b) Renouvellement des assurances collectives
  - c) Rapport financier 2007 O.M.H.
  - d) Lombrics pour composteur
20. Levée ou ajournement de la session.

\*\*\*\*\*

**1. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

2008-122

*Proposé par Réjean Gagné  
Appuyé par Olivier Gillet*

*Et résolu que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point varia demeure ouvert.*

**ADOPTÉ**

**2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX.**

*a) session ordinaire du 5 mai 2008*

2008-123

*Proposé par Johanne Canuel  
Appuyé par Olivier Gillet*

*Et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 5 mai 2008 soit adopté tel que présenté.*

**ADOPTÉ**

**3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE.**

*a) encaissements de mai 2008*

*Le bordereau des encaissements de mai 2008 totalise 35 478,17 \$.*

*b) adoption du bordereau des comptes à payer de mai 2008*

*Je, Gil Bérubé, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Donat dispose des crédits nécessaires pour effectuer le paiement des comptes dus au 31 mai 2008.*

---

*Gil Bérubé, Sec.-très.*

*Attendu que les journaux des factures payées et factures à payer du mois de mai 2008 ont été transmis à chacun des élus avant la présente session, il est :*

2008-124

*Proposé par Patrick Legoupil  
Appuyé par Pierre Gauthier*

*Et résolu que le bordereau des comptes à payer du mois de mai 2008 au montant de 136 259,87 \$ soit adopté tel que présenté.*

**ADOPTÉ**

**4. CAS PARTICULIERS.**

*a) suivi mémoire sur les loisirs*

*Monsieur Patrick Vignola et quelques bénévoles impliqués dans l'organisation des loisirs ( soccer et hockey ) veulent connaître les suites que le conseil entend donner au mémoire sur les loisirs déposé lors de la dernière séance. Il y a discussion sur le sujet.*

*b) transport en commun*

*Monsieur Jordy Nadal souhaiterait voir le conseil s'impliquer dans un dossier qui permettrait la mise sur pieds d'un service de transport en commun entre Saint-Donat et Rimouski. Il existe présentement un service de transport collectif dans la Mitis mais ce dernier ne se rend pas à Rimouski. Un service d'autobus entre Saint-Charles et Rimouski a déjà été offert par un transporteur privé, mais celui-ci a été abandonné en raison de sa non rentabilité. Suite aux récentes augmentations du prix de l'essence la question mérite d'être analysée.*

**5. CORRESPONDANCE.**

**6. DOSSIER EAU POTABLE.**

*a) mandats pour forages exploratoires*

**PROJET D'ALIMENTATION EN EAU  
RECHERCHE EN EAU – FORAGES EXPLORATOIRES  
MANDAT À L'HYDROGÉOLOGUE**

*CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Donat souhaite poursuivre les démarches en vue de trouver une source d'eau souterraine de bonne qualité et pouvant répondre aux besoins;*

*CONSIDÉRANT QUE les travaux de géophysique et de sismique réalisés dans le secteur de la rivière Neigette ont permis de localiser des cibles potentielles pour la réalisation de forages exploratoires;*

*CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Laforest Nova Aqua dans sa lettre du 24 avril 2008 pour les forages exploratoires;*

*CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà accordé un mandat au foreur B.Lizotte et Fils, lors de la séance du conseil du 4 février 2008, notamment pour la réalisation des forages exploratoires;*

*CONSIDÉRANT QUE l'hydrogéologue doit superviser la réalisation des forages exploratoires;*

*CONSIDÉRANT QUE BPR a soumis une proposition de services professionnels pour les services de l'hydrogéologue, en l'occurrence la firme Laforest Nova Aqua inc., afin de superviser les travaux de forages exploratoires;*

*CONSIDÉRANT QUE les honoraires de l'hydrogéologue pour la supervision des forages exploratoires sont inscrits à la programmation de travaux du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et que celle-ci a été acceptée par le MAMR ;*

**PAR CONSÉQUENT,**

**2008-125**

**Proposé par Patrick Legoupil  
Appuyé par Pierre Gauthier**

*et résolu à l'unanimité,*

***QUE** la municipalité de Saint-Donat mandate la firme BPR pour la réalisation des activités requises par l'hydrogéologue afin de superviser les travaux de forages exploratoires, selon un budget de **10 100 \$** (avant taxes), le tout tel que décrit dans la proposition d'honoraires du 23 mai 2008;*

***QUE** les coûts de ce mandat seront affectés à la programmation de l'aide financière provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence.*

**ADOPTÉ**

**PROJET D'ALIMENTATION EN EAU  
POURSUITE DE LA RECHERCHE EN EAU  
MANDAT DE COORDINATION À LA FIRME BPR**

***CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Donat souhaite poursuivre les démarches en vue de trouver une source d'eau souterraine de bonne qualité et pouvant répondre aux besoins;*

***CONSIDÉRANT QUE** le pompage continu et les travaux au puits existant F-10 ont confirmé que ce puits serait coûteux à réutiliser pour rendre l'eau conforme aux normes, et que la firme BPR a recommandé la poursuite de la recherche en eau afin de trouver une source de meilleure qualité;*

***CONSIDÉRANT QUE** BPR a soumis une proposition de services professionnels pour la coordination des intervenants et pour le suivi des activités de recherche en eau, notamment lors des travaux de géophysique, des forages exploratoires, de la construction du puits d'essai et des essais de pompage à venir;*

***CONSIDÉRANT QUE** les honoraires pour la coordination de la recherche en eau sont inscrits à la programmation de travaux du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et que celle-ci a été acceptée par le MAMR ;*

**2008-126**

***Proposé par Pierre Gauthier  
Appuyé par Réjean Gagné***

*et résolu à l'unanimité,*

***QUE** la municipalité de Saint-Donat mandate la firme BPR pour la coordination et le suivi des activités requises pour la recherche en eau, selon un budget complémentaire de **5 900 \$** (avant taxes), le tout tel que décrit dans la proposition d'honoraires du 23 mai 2008;*

***QUE** les coûts de ce mandat seront affectés à la programmation de l'aide financière provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence.*

**ADOPTÉ**

***b) Honoraires professionnels BPR***

**2008-127**

***Proposé par Johanne Canuel  
Appuyé par Olivier Gillet***

*Et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture # 10012030 de BPR Groupe-conseil au montant de 31 319,13 \$ taxes incluses. Cette facture représente les coûts de coordination et d'hydrogéologue pour la période se terminant le 3 mai 2008, dans le cadre de notre projet d'eau potable. Ils seront inscrits à la programmation de l'aide financière provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence.*

**ADOPTÉ**

**7. ENTRETIEN DU SENTIER NATIONAL.**

2008-128

*Proposé par Pierre Gauthier  
Appuyé par Johanne Canuel*

*Et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Donat est disposée à prendre en charge l'entretien du tronçon du Sentier national traversant son territoire et ce pour les trois prochaines années. On entend par entretien, l'intervention des employés de la municipalité pour dégager le sentier des arbres renversés et environ trois opérations par année pour le débroussaillage.*

**ADOPTÉ**

**8. MONITEURS POUR TERRAIN DE JEUX 2008.**

2008-129

*Proposé par Patrick Legoupil  
Appuyé par Pierre Gauthier*

*Et résolu d'embaucher mesdemoiselles Josée Fortin et Marie-Ève Jean à titre de monitrices pour le terrain de jeux 2008. La rémunération est établit à 8,50\$/hr pour 30 heures/semaines durant 7 semaines. La subvention de 893 \$ du Programme Emplois d'Été Canada financera une partie des salaires.*

**ADOPTÉ**

**9. EMBAUCHE VS SUBVENTION SALARIALE.**

2008-130

*Proposé par Johanne Canuel  
Appuyé par Raynald Demers*

*Et résolu d'embaucher monsieur Denis Bouillon dans le cadre du Programme Subvention salariale du Centre local d'emploi (CLE). Le salaire offert est de 10,00 \$/hr. Monsieur Bouillon sera affecté principalement à l'entretien des espaces verts, à la conciergerie de la garderie et au remplacement de vacances. La durée du programme est de 6 mois.*

**ADOPTÉ**

**10. VIREMENTS AUX RÉSERVES D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC.**

2008-131

*Proposé par Réjean Gagné  
Appuyé par Johanne Canuel*

*Et unanimement résolu que suite aux résultats fournis par le vérificateur, les montants suivants soient virés du surplus général aux réserves égouts et aqueduc.*

- *Aqueduc 2006*            *15 842 \$*
- *Aqueduc 2007*            *1 988 \$*
  
- *Égouts 2006*              *11 521 \$*
- *Égouts 2007*              *5 363 \$*

*Il s'agit des surplus réalisés à chacun de ces postes budgétaires.*

**ADOPTÉ**

**11. RÉPARATION POMPE PP-2.**

**2008-132**

*Proposé par Patrick Legoupil  
Appuyé par Raynald Demers*

*Et unanimement résolu que les coûts de réparation et de modification de la pompe Flygt 31021806188 de la station de pompage PP-2 effectuées par Moteurs électriques B.V. Inc. au montant de 3 263,14 \$ soient imputés à la réserve égouts.*

**ADOPTÉ**

**12. CHANGEMENT DE NOM CHEMINS DU PLATEAU ET DU MONT-COMI.**

**2008-133**

*Proposé par Johanne Canuel  
Appuyé par Patrick Legoupil*

*Et résolu que le conseil autorise, tel que stipulé dans la résolution # 2008-070 adoptée le 3 mars dernier, la modification des noms « chemin du Mont-Comi et chemin du Plateau » en un seul nom soit « chemin Étienne-Caron » en hommage à celui qui a été maire de la municipalité de Saint-Donat durant 28 ans. Ce nouveau nom sera soumis à la Commission de Toponymie du Québec pour officialisation.*

**ADOPTÉ**

**13. APPUI FINANCIER AU CLAC – L'ÉCORCE FABULEUSE.**

**2008-134**

*Proposé par Johanne Canuel  
Appuyé par Réjean Gagné*

*Et unanimement résolu que le conseil accepte de contribuer financièrement à l'initiative du CLAC (Carrefour de la littérature, des arts et de la culture) **l'Écorce Fabuleuse**. Cette initiative se veut un concours d'écriture pour les jeunes du secondaire. Un don de 100 \$ sera versé à l'organisme et le conseil demande en retour une certaine visibilité lors de la remise des bourses.*

**ADOPTÉ**

**14. COMPENSATION FINANCIÈRE CONTRAT MTQ.**

*CONSIDÉRANT QUE* la région a reçu des précipitations de neige beaucoup plus abondantes qu'à l'habitude au cours de la saison 2007-2008;

*CONSIDÉRANT QUE* le 18 avril dernier le sous-ministre aux transports annonçait que des compensations monétaires seraient versées aux entrepreneurs affectés par cette situation;

*CONSIDÉRANT QUE* la compensation versée pour la saison 2007-2008 doit être considérée à titre d'équité administrative puisqu'aucune obligation contractuelle ne l'impose.

*EN CONSÉQUENCE*, il est :

2008-135

*Proposé par Raynald Demers  
Appuyé par Réjean Gagné*

*Et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Donat accepte la compensation proposée par le ministère des Transports de 4 011\$ pour les opérations de déneigement de la saison 2007-2008 et ce selon les modalités décrites dans leur lettre datée du 20 mai 2008.*

**ADOPTÉ**

**15. RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS.**

**Province de Québec  
Municipalité de Saint-Donat**

**RÈGLEMENT # 302**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 184 SUR LA  
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Donat a adopté le 5 décembre 1988 le règlement # 184 concernant la rémunération des élus;

**ATTENDU QUE** l'article 5 dudit règlement établit le mode d'indexation de cette rémunération en fonction de l'avis publié par le ministère des Affaires municipales et des Régions dans la Gazette officielle du Québec;

**ATTENDU QUE** le conseil désire modifier le mode d'indexation de sa rémunération;

**ATTENDU QU'** un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné par la conseillère Johanne Canuel, lors de la séance du conseil tenue le 4 février 2008.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **Johanne Canuel**  
appuyé par **Olivier Gillet**

et statué par le règlement no 302 du Conseil de la Municipalité de Saint-Donat, ce qui suit :

**ARTICLE 1 :** L'article 5 du règlement # 184 qui se lit comme suit : «**Pour les années subséquentes, le montant mentionné ci-dessus sera indexé à la hausse pour chaque exercice financier, par la ministre des Affaires municipales dans la Gazette officielle du Québec à cette fin.**» est abrogé et remplacé par : «**Pour les années subséquentes, le montant mentionné ci-dessus sera indexé à la hausse pour chaque exercice financier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada en novembre de chaque année.**»

**ARTICLE 2 :** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi et a un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

-----  
**Michel Côté, maire**

-----  
**Gil Bérubé, d.g. / sec.-très.**

Avis de motion : 08-02-04  
Adoption projet : 08-04-07  
Avis public : 08-04-29  
Adoption : 08-06-02  
Publication : 08-06-09

\*\*\*\*\*

## **16. RÈGLEMENT SUR LES CABINETS D' AISANCE.**

*Province de Québec  
Municipalité de Saint-Donat*

### **RÈGLEMENT # 303**

<b>RÈGLEMENT SUR LES CABINETS D' AISANCE</b>
--

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal considère le dossier environnemental très important et désire faire sa part afin d'aider à la conservation de celui-ci;

**ATTENDU QUE** l'eau est une ressource que nous utilisons à chaque jour et que nous devons protéger et faire en sorte qu'elle soit utilisée de façon rationnelle;

**ATTENDU QUE** le cabinet d'aisance est l'élément de nos résidences, commerces et industries qui utilise la plus grande quantité d'eau :

**ATTENDU QUE** les études démontrent que nous tirons la chasse d'eau 4,5 fois par jour et ce, par résident;

**ATTENDU QUE** la plupart des cabinets d'aisance installés sur notre territoire consomment 18 litres d'eau à chaque fois que nous tirons la chasse;

**ATTENDU QU'** *il est possible d'avoir une efficacité toute aussi grande sans utiliser autant d'eau à chaque fois;*

**ATTENDU QUE** *toute l'eau dirigée vers les égouts doit être traitée et que cela représente des frais énormes;*

**ATTENDU QU'** *un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Patrick Legoupil, lors de la séance du conseil tenue le 7 avril 2008.*

**EN CONSÉQUENCE**

**Il est proposé par** *Patrick Legoupil*  
**appuyé par** *Pierre Gauthier*

*et statué par le règlement no 303 du Conseil de la Municipalité de Saint-Donat, ce qui suit :*

- Article 1.** *Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.*
- Article 2.** *Toute nouvelle construction résidentielle, saisonnière, commerciale et industrielle devra être munie de cabinets d'aisance utilisant 6 litres et moins par chasse d'eau.*
- Article 3.** *Lors du remplacement ou l'ajout d'un cabinet d'aisance, un cabinet utilisant 6 litres et moins par chasse d'eau devra être installé.*
- Article 4.** *Malgré les articles 2 et 3 du présent règlement, il sera toujours possible d'installer des cabinets d'aisance utilisant plus de 6 litre d'eau dans le sous-sol d'un bâtiment non desservi par un réseau d'égouts.*
- Article 5.** *Les dispositions du règlement sur les permis et certificats sont applicables au présent règlement.*
- Article 6.** *Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.*

---

**Michel Côté, maire**

---

**Gil Bérubé, d.g. / sec.-très.**

*Avis de motion: 08-04-07*

*Adoption : 08-06-02*

*Publication : 08-06-09*

\*\*\*\*\*

**17. PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ.**

**AVIS DE MOTION**

*La conseillère Johanne Canuel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, il y aura présentation d'un projet de règlement visant la mise sur pieds d'un programme d'accès à la propriété. Il y aura dispense de lecture dudit règlement.*

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS.**

**19. VARIA**

a) *demande d'appui centre de conditionnement physique à Saint-Gabriel*

2008-136

*Proposé par Patrick Legoupil*

*Appuyé par Pierre Gauthier*

*Et unanimement résolu d'appuyer la Municipalité de Saint-Gabriel dans sa demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant l'implantation d'un centre d'animation et d'initiation à de saines habitudes de vie en milieu rural dévitalisé – Volet santé communautaire.*

**ADOPTÉ**

b) *renouvellement des assurances collectives*

2008-137

*Proposé par Pierre Gauthier*

*Appuyé par Réjean Gagné*

*Et unanimement résolu que le conseil autorise le renouvellement de notre contrat d'assurance collective avec la Great-West pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 et ce en incluant l'option d'assurance collective facultative contre les maladies graves. Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer les documents relatifs à ce renouvellement.*

**ADOPTÉ**

c) *rapport financier 2007 de l'O.M.H.*

2008-138

*Proposé par Johanne Canuel*

*Appuyé par Réjean Gagné*

*Et résolu d'approuver le rapport financier 2007 ainsi que le rapport du vérificateur pour la même année de l'Office municipale de Saint-Donat. Ce rapport a été préparé et signé par madame Johanne Gagnon, CGA.*

**ADOPTÉ**

d) *lombrics pour composteur*

*Le conseiller Raynald Demers suggère d'ajouter des lombrics (vers de terre) dans le composteur communautaire afin d'obtenir de meilleurs résultats.*

**20. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION.**

2008-139

*Proposé par Johanne Canuel*

*Et unanimement résolu que la session soit levée.*

**ADOPTÉ À 22h30**

---

**Michel Côté, maire**

---

**Gil Bérubé, d.g. / sec.-très.**

.....